



6. Ouverture sur l'Asie-Pacifique

APEC

La libéralisation du commerce et des investissements dans le contexte de l'APEC s'effectue de façon volontaire, chaque économie exprimant ses engagements unilatéraux dans son plan d'action individuel. En 1997, à Vancouver, les dirigeants ont adopté une initiative des ministres visant à élaborer des procédés ou des accords cadres pour une libération volontaire anticipée dans 15 secteurs, 9 d'entre eux devant être abordés en 1998 pour une mise en œuvre en 1999. Malgré les difficultés économiques et financières actuelles de certaines économies membres, les plus touchées d'entre elles ont cependant aussi maintenu leur engagement dans le processus, ce qui montre un désir résolu de continuer à faire progresser la libéralisation dans la région et sur le plan mondial.

Lors de la réunion ministérielle de l'APEC de novembre 1998 à Kuala Lumpur (Malaisie), les ministres ont souligné les progrès réalisés en 1998 pour la finalisation des accords concernant huit des neuf secteurs « prioritaires » (produits forestiers, poisson, environnement, produits chimiques, énergie, gemmes et bijoux, équipement médical et jouets). Prenant l'approbation de 16 économies de l'APEC comme point de départ, les ministres ont convenu que l'étape suivante devrait être de profiter de ces progrès pour élargir la participation à la partie tarifaire des propositions au-delà de la région de l'APEC, avant sa mise en œuvre. Cela réduirait les problèmes de « cavaliers seuls » qui pourraient résulter de toute décision collective prise par les économies de l'APEC pour réduire les tarifs NPF. Le travail concernant le neuvième secteur prioritaire, ARM qui ne comprend pas de réduction tarifaire, est terminé et a été approuvé par les ministres en juin.

Les ministres ont également convenu que l'APEC informerait immédiatement l'OMC du désir des économies participantes que les négociations devant se dérouler dans le contexte de l'organisme multilatéral pour les réductions tarifaires de ces secteurs soient fondées sur les accords cadres de l'APEC. Les ministres du Commerce de l'APEC examineront les progrès réalisés sur cette initiative dans le contexte de l'OMC à leur prochaine réunion, en juin 1999. Les ministres examineront également les progrès réalisés dans l'élaboration d'accords cadres pour les six secteurs secondaires, c'est-à-dire l'aviation civile, les engrais, le caoutchouc,